Diagram, logo

Description automatically generated

Appel à propositions pour des projets pilotes

sur la

Gestion durable des terres pour l’amélioration des moyens de subsistance et la stabilité des écosystèmes dans le contexte du changement climatique en Afrique

MAI 2022

1. **Introduction**

Le Forum forestier africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine dont le siège est à Nairobi, au Kenya. C'est une association d'individus qui partagent la quête et l'engagement pour la gestion durable, l'utilisation et la conservation des ressources forestières et arboricoles de l'Afrique pour le bien-être socio-économique des populations, la stabilité et l'amélioration de l’environnement. L'objectif du Forum est de fournir une plateforme et de créer un environnement propice à l'analyse indépendante et objective, au plaidoyer et au conseil sur les questions politiques et techniques pertinentes relatives à la gestion durable, l'utilisation et la conservation des ressources forestières et arborées de l'Afrique dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté, de promotion de l'égalité des sexes, de développement économique et social et de protection de l’environnement.

AFF, avec un financement de l’Agence Suédoise de Coopération et de Développement Internationale (ASDI), met en œuvre un projet intitulé « *Renforcer la gestion et l’utilisation des écosystèmes forestiers pour le développement durable en Afrique* ». Le projet vise à générer et à partager des connaissances et des informations par le biais de partenariats de manière à contribuer aux options politiques et aux efforts de renforcement des capacités pour améliorer la gestion des forêts, faire face aux impacts du changement climatique, contribuer à l’éradication de la pauvreté et à la protection de l’environnement en Afrique.

En contribuant à la réalisation de l’objectif global du projet, le projet vise à renforcer la capacité des principales parties prenantes à gérer durablement la base de ressources forestières de manière à améliorer l’offre de biens et de services écosystémiques, notamment par le biais des: approches de gestion durable des terres qui maximisent les avantages économiques, sociaux et écologiques; des interventions sensibles au genre pour contenir la perte de couvert forestier; et la gestion durable des forêts. En outre, le projet vise à améliorer les connaissances et les capacités des parties prenantes africaines à répondre aux effets néfastes du changement climatique grâce à une meilleure gestion et utilisation des écosystèmes forestiers et des arbres hors forêts de manière à tenir compte du genre.

1. **Contexte**

Les forêts africaines couvrent plus de 636 millions d’hectares, ce qui représente 23% de la surface du continent. Le paysage forestier comprenant des variations forestières considérables incluant le bassin du Congo, les forêts guinéennes, les forêts côtières, les forêts afromontagnardes, et de nombreux autres types de forêts, se caractérise par une richesse exceptionnelle en biodiversité de haute importance écologique et économique. Ces forêts fournissent des biens et des services précieux aux communautés dépendantes des forêts. Aussi bien les ménages ruraux qu’urbains dépendent fortement du bois de chauffage pour l’énergie, et les produits forestiers contribuent considérablement aux économies locales et nationales. Les communautés tributaires des forêts tirent également des avantages intangibles des forêts par leurs fonctions de symboles culturels et de sites sacrés. Les forêts sont donc vitales pour atteindre les objectifs de développement durable en Afrique.

Cependant, ces forêts sont menacées par la déforestation et la dégradation des forêts qui ont un impact sur le couvert forestier conduisant à un déclin général. Les causes directes sont, entre autres, a) l’expansion agricole; b) la récolte commerciale non durable et l’exploitation du bois de feu et d’autres produits; c) l’expansion des infrastructures, y compris l’exploitation minière et l’expansion urbaine; d) les régimes fonciers et forestiers inappropriés, et e) les changements climatiques. Les facteurs indirects comprennent l’augmentation de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire; faiblesse ou manque de politique visionnaire (et politiques sectorielles contradictoires); des structures institutionnelles inappropriées; l’accès limité à la technologie appropriée; les habitudes culturelles et sociopolitiques; et la démographie incontrôlée. Étant donné que, souvent, ce sont les plus pauvres des communautés rurales et urbaines qui dépendent le plus des forêts; la déforestation et la dégradation des forêts accroissent leur vulnérabilité, et entrave les efforts visant à améliorer leurs moyens de subsistance.

En outre, il existe des preuves accablantes que l’Afrique est le continent le plus vulnérable aux effets néfastes du changement climatique et à sa variabilité, en grande partie en raison de la faible capacité d’adaptation. À cet égard, le changement et la variabilité du climat continuent de créer de sérieux défis pour la durabilité des systèmes biophysiques et socio-économiques. L’érosion continue de ces systèmes ralentit le développement socio-économique et met en péril la stabilité environnementale de la plupart des pays africains, en particulier dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable et l’Agenda 2063 de l’Afrique, entre autres aspirations de développement national et régional.

Pour inverser les tendances actuelles en matière de déforestation et de dégradation des forêts en Afrique, ainsi que la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, des stratégies doivent être conçues et mises en œuvre pour s’attaquer aux facteurs de perte de forêts. L’amélioration des moyens de subsistance liée à la protection des forêts a été préconisée comme une solution importante et devrait être encouragée pour atténuer la perte de couvert forestier et renforcer la résilience des communautés aux impacts du changement climatique. Il est également évident que mettre l’accent sur les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés est essentiel dans la conception des interventions visant à renforcer la résilience des systèmes biophysiques et socio-économiques comme l’un des moyens de renforcer la capacité d’adaptation des personnes et des plantes aux effets néfastes du changement climatique.

Pour son plan de travail annuel pour 2022, AFF prévoit de faciliter la mise en œuvre de quatre projets pilotes qui favoriseront l’adoption de:

1. Politiques et pratiques de gestion de l’utilisation des terres qui intègrent explicitement la biodiversité forestière et les services écosystémiques ainsi que les besoins de conservation qui permettent aux utilisateurs des terres de maximiser les avantages économiques, sociaux et écologiques des terres.
2. Des sources de moyens de subsistance alternatives viables qui sont compatibles avec la limitation de la perte de couvert forestier dans différents types de forêts tout en promouvant simultanément l’autonomisation économique et sociale des parties prenantes, en particulier des femmes et des jeunes.
3. Mesures et politiques forestières sensibles au genre qui améliorent l’adaptation et la résilience aux effets néfastes du changement climatique sur les forêts et sur les populations qui en dépendent.

1. **L’appel à proposition**

Un soutien sera apporté à un total de quatre projets pilotes sur différents types de forêts en Afrique pour les organisations communautaires ou les organisations non gouvernementales nationales qui participent activement à des activités liées à la foresterie et au changement climatique. La durée du soutien aux projets pilotes est initialement de 2 ans et les notes conceptuelles devraient se concentrer sur tous les résultats attendus suivants:

* Des idées innovantes pour protéger et gérer durablement la base de ressources forestières afin d’améliorer l’offre de biens et de services écosystémiques,
* Des sources de moyens de subsistence alternatives et viables susceptibles de contenir la perte de couvert forestier, en tenant compte du sexe (femmes et jeunes)
* Des mesures ou des pratiques d’adaptation sensibles au genre qui améliorent la résilience des systèmes biophysiques et socio-économiques aux changements climatiques.

Les propositions doivent être de très haute qualité, techniquement et financièrement saines, et conduire à des résultats concrets mesurables qualitativement et quantitativement. Ils devraient intégrer la diffusion des connaissances. Le caractère démonstratif est particulièrement important. Un bon projet pilote devrait être accessible à toutes les parties prenantes potentielles et viser à encourager d’autres parties prenantes à utiliser les solutions innovantes, y compris les technologies, les techniques et les méthodes démontrées dans le projet.

**4. Eligibilité**

Les candidats doivent satisfaire aux critères généraux et spécifiques d’éligibilité décrits ci-dessous.

***4.1 Critères généraux d’éligibilité***

1. Le candidat doit être une organisation communautaire ou non gouvernementale enregistrée dans un pays africain.
2. Le projet pilote et les activités proposés doivent être clairement liés à la protection des forêts, à la conservation des forêts, au développement socio-économique et à l’adaptation au changement climatique en Afrique et susceptibles de faire progresser la protection des forêts, la conservation des forêts, le développement socio-économique et l’adaptation au changement climatique en Afrique.
3. Tous les documents de candidature doivent être complets et reçus par le Secrétariat de AFF au plus tard à la date limite de candidature.
   1. ***Critères spécifiques d’éligibilité***

Les candidats potentiels doivent être une organisation communautaire locale (OCB) ou une organisation non gouvernementale (ONG) nationale en Afrique ayant démontré leur capacité à entreprendre les tâches ci-dessus au niveau communautaire et doivent satisfaire aux qualifications et compétences minimales suivantes::

1. Être une organisation reconnue et officiellement enregistrée avec des réalisations éprouvées dans le secteur de la foresterie dans un pays africain.
2. Avoir des relations de travail étroites et bien documentées avec les principales institutions forestières de leur région et du pays.
3. Avoir une bonne expérience dans la mobilisation des ressources et la gestion de projets liés à la foresterie au niveau communautaire, avec un accent particulier sur les approches de gestion durable des terres et des forêts, les moyens de subsistance basés sur les forêts et le changement climatique, ainsi que les considérations de genre et le renforcement des capacités.
4. Démontrer une bonne capacité de réseautage et de partenariat.

**5. Composition du dossier de candidature**

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

* Lettre de motivation indiquant comment votre organisation répond aux exigences ci-dessus;
* Le profil de l’organisation, y compris le mandat, le certificat d’enregistrement et la portée des activités couvertes
* Un profil des personnes dans l’organisation, y compris les CV des personnes qui participeront à la mise en œuvre du projet pilote
* Lister au moins un partenaire local potentiel
* Une lettre de référence et de soutien d’au moins un partenaire local potentiel indiquant la volonté de leur organisation de s’associer du début à la fin.
* Une proposition de projet pilote en remplissant le formulaire de demande intitulé : « DEMANDE DE PROPOSITIONS DE PROJETS PILOTES SUR LA GESTION DURABLE DES TERRES POUR L’AMÉLIORATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET LA STABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE ».

**6. Conditions et budget de la subvention**

Une subvention modeste allant jusqu’à **12 000 USD** sera accordée pour soutenir les activités du projet pilote sur le terrain sur une durée de deux ans.

Le financement devrait principalement investir dans des activités sur le terrain susceptibles de bénéficier aux communautés locales. Le financement ne devrait pas couvrir le salaire du personnel permanent de l’organisation, mais un maximum de 13% pourrait couvrir les coûts administratifs. Le reste du budget devrait couvrir toutes les activités sur le terrain et les assistances requises.

**7. Évaluation et sélection des candidatures**

Toutes les demandes qui répondent aux critères généraux et spécifiques d’éligibilité seront par la suite évaluées en fonction des critères suivants :

a) Qualité de la proposition de projet avec des objectifs, une méthodologie et des résultats attendus clairement énoncés.

b) Mérite technique des travaux proposés.

c) Qualifications et capacités des candidats à entreprendre les travaux proposés.

d) Caractère adéquat du budget proposé.

e) Profile adéquat de l’organisation et des partenaires

**Développement des notes de concept:**

Les critères clés suivants seront utilisés pour l’évaluation des concepts.

1. Pertinence de l’action par rapport à l’objectif de l’appel: la note conceptuelle devrait clairement aborder les pratiques prioritaires de gestion durable des terres choisies pour contenir la perte de couvert forestier dans la région, les alternatives d’amélioration des moyens de subsistance compatibles avec la limitation de la perte de couvert forestier dans la zone du projet, et les mesures et politiques d’adaptation sensibles au genre qui améliorent la résilience des systèmes biophysiques et socio-économiques au changement climatique.
2. Lien avec les priorités nationales et les ODD: La note conceptuelle doit démontrer que les travaux et activités proposés sont alignés sur les priorités du pays dans lequel l’organisation opère (en se référant à des dispositions / orientations spécifiques dans les politiques et stratégies nationales)
3. Répondre aux besoins des communautés locales: Le concept devrait démontrer qu’il répond aux besoins des communautés locales (par exemple, en se référant à des orientations ou des priorités spécifiques dans les plans de développement local) ou idéalement sur la base d’informations crédibles provenant de consultations et d’engagements avec les parties prenantes, impliquant les bénéficiaires et le groupe cible au niveau communautaire et mettant l’accent sur des groupes d’intérêt particuliers et des considérations de genre. La participation des femmes et des jeunes est essentielle. La note conceptuelle devrait montrer comment les intervenants du projet participeront à la mise en œuvre du projet pilote.
4. Rapport coût-efficacité et cofinancement : On s’attend à ce que le projet proposé réponde aux critères de rentabilité et démontre sa capacité à mobiliser des cofinancements, en espèces ou en nature, provenant de sources à l’intérieur et à l’extérieur de leur pays. Le projet pilote pourrait également cibler un élément ou un aspect manquant d’une initiative en cours; avec le potentiel de stimuler / renforcer le succès de cette initiative.
5. Durabilité de l’action: Le concept devrait montrer comment la durabilité sera assurée après l’achèvement de l’action. Cela peut inclure des aspects des activités de suivi nécessaires, y compris le potentiel de réplication, les stratégies intégrées, la propriété, etc. Cela peut également prendre la forme d’un modèle d’affaires clair qui se maintient après la fin du projet pilote.
6. Théorie du changement : La voie à suivre pour réaliser le changement souhaité grâce à l’intervention du projet doit être claire de manière itérative et progressive. Cela sera essentiel pour clarifier la conception logique de la mise en œuvre avec un mécanisme intégré pour conduire au changement souhaité.
7. 7. Mandat organisationnel : Preuve que l’organisation est légalement mandatée et dispose d’une capacité de base pour soutenir la mise en œuvre du projet. Un certificat d’enregistrement officiel doit être fourni.

**8. Comment postuler**

Veuillez soumettre votre candidature en indiquant le numéro et le titre de l’appel à proposition en objet de votre mail comme suit: «Appel à proposition No: 01-1.1.3.3 AFF Demande de propositions de projets pilotes - Sur la gestion durable des terres pour l’amélioration des moyens de subsistance et la stabilité des écosystèmes dans le contexte du changement climatique en Afrique » et par courrier électronique à l’adresse suivante: [**d.mutta@cgiar.org**](mailto:d.mutta@cgiar.org), [**d.dayamba@cgiar.org**](mailto:d.dayamba@cgiar.org), [**m.ojoyi@cgiar.org**](mailto:m.ojoyi@cgiar.org) avec copie à [**exec.sec@afforum.org**](mailto:exec.sec@afforum.org).

***8.1 Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants:***

1. Un formulaire de demande de proposition AFF dûment rempli « Demande de propositions de projets pilotes - Gestion durable des terres pour l’amélioration des moyens de subsistance et la stabilité des écosystèmes dans le contexte du changement climatique en Afrique »
2. Toutes les pièces justificatives énumérées au point 5.0 ci-dessus.

***8.2 Delais de candidature***

1. Les candidatures doivent être reçues par le Secrétariat de AFF au plus tard le 07 Juin 2022.
2. Les candidats retenus seront informés avant le 20 juin 2022.
3. Les activités du projet pilote devraient commencer au plus tard le 21 juillet 2022
4. **Durée du projet**

La mise en œuvre des activités pilotes est d’une durée de 2 ans à compter du 21 juillet 2022. Le demandeur sera en étroite consultation avec le personnel concerné du Secrétariat de AFF tout en respectant le calendrier de livraison convenu. En cas de besoin de clarification, veuillez contacter [d.mutta@cgiar.org](mailto:d.mutta@cgiar.org), [d.dayamba@cgiar.org](mailto:d.dayamba@cgiar.org), [m.ojoyi@cgiar.org](mailto:m.ojoyi@cgiar.org) avec copie à [exec.sec@afforum.org](mailto:exec.sec@afforum.org).